

Bulletin municipal : Edition spéciale
Point financier sur les investissements consacrés au Genestoux et
sur les emprunts en cours
(Début de mandature d'Anne-Marie Marion)

La nouvelle municipalité a pris ses fonctions le 23 mai 2020. L'ensemble des nouveaux élus souhaite faire preuve de transparence pour l'ensemble des administrés. A cette fin, nous venons vous présenter un point financier sur les dossiers importants dont nous assurons la continuité. Ceci concerne principalement le centre d'hébergement du GENESTOUX et les emprunts en cours liés pour partie à cet investissement.

Dossier du centre d'hébergement du Génestoux

Pour mémoire : Ce centre a été cédé par le département à la commune après de nombreuses négociations, Consécutivement, un projet d'agrandissement a été lancé par nos prédécesseurs en 2017/2018 et s'est traduit par la construction de deux bâtiments :

1. **Grand bâtiment (phase 1 des travaux)** :

Montant de l'investissement : **477 145,28 € HT**

Subventions obtenues (66,5 % de l'investissement soit 317 371,29 €) issues de :

- DETR(Etat) : 138 700 €
- Département : 68 671,29 €
- Région : 110 000 €

Reste à charge (Apport nécessaire de la commune en fonds propres) : 159 773,99 € HT

1. **Petit bâtiment (phase 2 des travaux)** :

Montant de l'investissement : **208 559,81 € HT** .

Subventions obtenues (54,9 % de l'investissement soit 114 421,70 € HT) issues de :

- DETR(Etat) : 64 421,70 € HT
- Région : 50 000,00 € HT

Reste à charge (Apport nécessaire de la commune en fonds propres) : 94 138,11 € HT

Au final :

- Investissement total HT : 685 705.09 € HT
- Investissement total TTC (1) : 822 846.11 € TTC
- Subventions totales (2) : 431 792,99 € HT
- Récupération FCTVA (16,404%) (3) : 134 979.67 €

Apport nécessaire de la commune en fonds propres) (1)-(2)-(3) = **256 073.45 €**

L'EJN, qui participe à ce projet, a octroyé une aide financière de **70 000€**.

Le coût de revient final pour la commune s'élève donc à : **186 073.45 €**.

Pour obtenir ces fonds, la commune a été amenée à souscrire deux emprunts :

- Un premier emprunt de **75 000€** sur 10 ans avec une 1^{ère} échéance le 25/10/19 : annuité de **8003.85€**.
- Un crédit relais de **300 000€** qui doit être intégralement remboursé en une échéance le 18/04/2021 avec 1046.50€ d'intérêts. Ce crédit a permis le paiement des artisans en attendant le solde des subventions.

Un fonds de compensation (versé par l'Etat) pour la taxe sur la valeur ajoutée (Le FCTVA) est prévu dans le cadre de cet investissement pour un montant total de 134 979.67€. Le versement de ce fonds n'a lieu que deux ans après la facturation des travaux par les entreprises. Compte tenu de ce décalage, son attribution s'échelonne sur 2020-2021-2022. Les sommes qu'a perçu ou devrait percevoir la commune sont respectivement de :

- 4923,57€ en mars 2020 (travaux facturés en 2018)
- 118 368,79€ en 2021 (travaux facturés en 2019)
- 11 687,30€ en 2022 (travaux facturés en 2020)

D'après nos estimations, faites avec l'aide du trésor public du Coucouron et compte tenu des éléments exposés précédemment, se dégagera un solde négatif pour la commune de **127 677.71 €** tout en considérant que les subventions ont été soldées. Ce chiffrage se décompose comme suit :

Crédit relais avec intérêts :	-301 046.50 €
Solde FCTVA (année 2021)	+118 368.79 €
Solde EJN :	+55 000.00 €

Reste à payer pour la commune : **-127 677.71 €**

Le reliquat du budget de fonctionnement de l'année 2020, permettra de ramener cette somme à environ **100 000 €** mais ne couvrira en aucun cas la totalité de la somme à rembourser à la banque en avril 2021 pour un montant de **301 046.50 €**.

De ce fait, la commune va devoir souscrire un emprunt supplémentaire de **100 000€** dans les prochaines semaines pour finaliser le remboursement du projet du Génestoux.

Point sur les emprunts en cours :

Crédit de 50 000€ souscrit en 2006 pour une période de **15 ans** : annuité de **4625.85€** :
Ce crédit sera terminé avec une dernière échéance le le 20/10/2021.

Crédit de 100 000€ souscrit en 2014 pour une période de **15 ans** : annuité de **7492.37€** :
ce crédit sera terminé avec une dernière échéance le le 25/06/2029.

Crédit de 17 000€ souscrit en 2017 pour une période de **10 ans** : annuité de **1799,52€** :
ce crédit sera terminé avec une dernière échéance le 25/12/2027.

Crédit de 75 000€ souscrit en 2018 pour une période de **10 ans** : annuité de **8003.85€** :
ce crédit se terminera avec une dernière échéance le 25/10/2028.

Crédit relais de 300 000€ souscrit en avril **2019** et à rembourser en **une seule échéance**, le **18/04/2021**.

Point sur le dossier du commerce du village :

Un point financier détaillé sera fait et publié sur ce projet très important pour tous. La municipalité travaille sur son financement.

L'équipe municipale